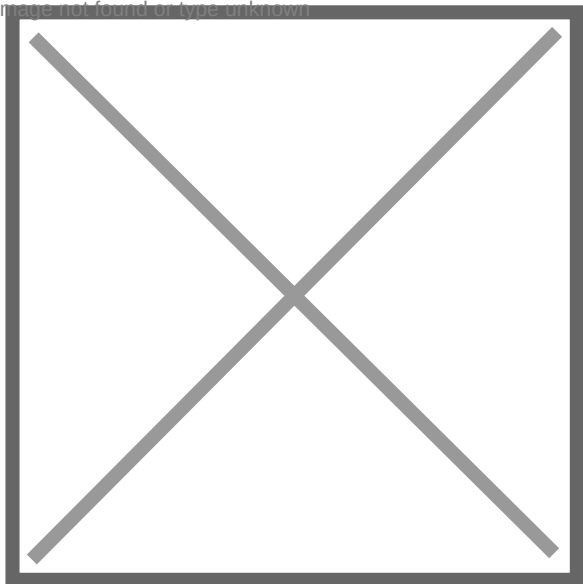


Image not found or type unknown



Pret à taux zero : célibataire vivant en union libre

Par **orchidee62**, le **19/07/2009** à **22:21**

Bonjour, mon ami envisage d'acquérir une maison ancienne avec travaux en contractant un prêt classique auprès d'une banque (seul emprunteur). Pour le prêt à taux zéro, faut-il prendre en compte ses revenus uniquement (auquel cas il pourrait y avoir droit) ou les miens en plus (ils dépassent les plafonds pour le prêt taux zéro) ? rna-t-il le droit de se déclarer comme unique futur occupant ? sachant que lorsque les travaux de rénovations seront terminés, nous occuperons ensemble le logement ?